



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 17 décembre 2018

Lieu : Cheyres

CONSEIL GENERAL

Présidence : Monney Florian

Présences: Balestra Raphaël, Bersier Louis, Berthoud Corinne, Bise Sébastien, Brülhart Jonas, Chanez Daniel, Chanez Magali, Chanez Yves, Darcey Christina, Gander Angélique, Grandgirard Janine, Heberling Sven, Maendly Jean-Luc, Märki Daniel, Marti Laure, Méan Thierry, Monney Florian, Morax Pierre, Pillonel Bernard, Pillonel Jeanne-Antide, Pillonel Patrick, Pillonel Philippe, Rapo Philippe, Rey Stéphane, Sauterel Jean-Christophe, Sauteur Ludovic et Wyss Gérard

Excusés : Delley Francis, Michel Céline et Poretti Sébastien

Secrétaire : Laetitia Wenger

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Arnold Pascale, Cornioley Christian, Dietlin Pierre-Yves, Monney Fabien, Pochon Bernard, Prébandier Krisztina et Rosset Blanc Dominique

Le Président souhaite la bienvenue à cette 9^{ème} séance du Conseil général de Cheyres-Châbles.

Au chapitre des carnets roses, le Président, au nom du Conseil général, a le plaisir de féliciter Mme Céline Michel, membre de notre Conseil, pour la naissance de la petite Samia. Tous nos vœux de bonheur pour cette famille qui s'agrandit. Tout récemment, le Président a participé au Téléthon, organisé par les mains de maître de l'amical des pompiers de Cheyres, ainsi qu'au concert qui a suivi et profite de l'occasion pour les féliciter et les remercier, merci également au JH Tribute. Autre fait de saison, les fenêtres de l'Avent, malheureusement jusqu'à ce jour, il a pu participer qu'à très peu d'entre elles et dès lors se pose la question suivante : "soit il n'y en a pas assez ou alors mon emploi du temps et trop chargé!". Il ne peut qu'encourager la population à s'y rendre car c'est une occasion de faire de belles rencontres. Que ces familles qui nous accueillent reçoivent toute notre reconnaissance.

En préambule, le Président demande à M. Romain Cuany de s'approcher et passe la parole au Syndic, M. Pierre-Yves Dietlin pour les présentations.

M. Dietlin a le grand plaisir de vous présenter notre nouveau collaborateur technique, M. Romain Cuany. Provenant en droite ligne du bureau Hirsiger & Péclard à Domdidier, ce jeune papa de 28 ans est titulaire d'un brevet fédéral de technicien en géomatique. Il est chargé, en priorité, de tous les aspects de la police des constructions, d'aménagement du territoire et du SIT. Il soutiendra également le Conseil communal pour la gestion technique de nos immeubles communaux et pour la mise en place des fameux PIEP et PGEE. M. Cuany est déjà présent au sein de la commission d'aménagement. Cher Romain, nous te souhaitons une très cordiale bienvenue et beaucoup de plaisir dans notre commune!

Le Président, au nom du Conseil général et de la population de Cheyres-Châbles, lui souhaite également une très bonne bienvenue à M. Cuany.

La partie officielle devant débuter, le Président demande de mettre en veille les téléphones portables et rappelle à tous les intervenants de se lever avant de prendre la parole et de s'exprimer au micro.

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués à la séance de ce jour par lettre personnelle du 21 novembre 2018, par affichage au pilier public, par annonce dans le Cheyres-Châbles Info de décembre et par publication sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ?

Cette convocation comporte le tractanda de la séance ainsi que les documents liés aux différents points, conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2011).

Le Président demande s'il y a d'autres remarques à formuler sur le mode de convocation.

Les scrutateurs sont : Mme Jeanne-Antide Pillonel, M. Yves Chanez et M. Philippe Pillonel.

Le Président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Laetitia Wenger, de prendre le procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 27 Majorité : 14 Quorum atteint

Sont excusés : Mme Michel Céline, M. Delley Francis et M. Poretti Sébastien

Il rappelle que pour les votes et élections, les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas.

Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Il relève que ce soir, le Conseil communal est au complet.

Le Président fait lecture du tractanda :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 8 octobre 2018
2. Réfection du chemin de la Bergerie à Cheyres : demande de crédit supplémentaire
3. Renouvellement de la gestion de commande des eaux usées zones Crevel et Lagune, avec crédit y relatif
4. Totem sur le giratoire de la Condémine - Marty Design, avec crédit y relatif
5. Budgets 2019
 - 5.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements
 - 5.2. Budget de fonctionnement : rapport de la commission financière
 - 5.3. Vote final du budget de fonctionnement
 - 5.4. Budget d'investissements : rapport de la commission financière
 - 5.5. Vote final du budget d'investissements
6. Parcelle communale no 2845 : délégation de compétences pour vente de gré à gré
7. Approbation du règlement relatif à la gestion des déchets
8. Approbation du règlement du personnel communal
9. Nomination d'un(e) membre au sein du bureau du CG
10. Nomination d'un(e) suppléant(e) au sein du bureau du CG
11. Proposition de M. Sven Heberling : étudier un système de transport public durant le week-end
12. Proposition de M. Sébastien Bise : limitation de vitesse sur la rue de la Gare, secteur Cheyres
13. Proposition de M. Sébastien Bise : étudier la réfection de la route de Crevel, secteur Cheyres
14. Informations du Conseil communal
15. Informations du Conseil général
16. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ?

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est approuvé par 27 voix.

Le Président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 8 octobre 2018

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le Président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du 8 octobre 2018 est approuvé par 27 voix.

Il remercie Mme Laetitia Wenger, secrétaire, pour sa rédaction.

2. Réfection du chemin de la Bergerie à Cheyres : demande de crédit supplémentaire

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Pour ce point, il y a des récusations, le Président demandera à M. Bise Sébastien, M. Pillonel Patrick et M. Louis Bersier de quitter l'assemblée pour les délibérations. Toutefois, sur demande, M. Louis Bersier restera pour faire une présentation technique de l'objet, il quittera l'assemblée après cette présentation.

MM. Bise et Pillonel quittent l'assemblée.

Le Président passe la parole à M. Christian Cornioley pour la présentation de cet objet.

Avant de commencer sa présentation, M. Cornioley tient à saluer et à remercier M. Marc Grandgirard de sa présence, il interviendra avec M. Cornioley dans le point des divers pour parler des comptages effectués sur la route cantonale. M. Cornioley tient également à saluer et remercier M. André Marty de sa présence, il interviendra au point 4 "Totem sur le giratoire de la Condémine".

M. Cornioley expose la situation du chemin de la Bergerie, il représente 180 mètres de longueur depuis le Moulin jusqu'à l'entrée de la Grande Cariçaie.

L'objectif principal visé de ce projet est d'améliorer la sécurité des usagers et leur permettre un certain confort selon les conditions météorologiques. Comment ?

- en aménageant une tranchée drainante avec drains de chaque côtés
- en surélevant de 35 cm la fondation existante pour permettre l'évacuation des eaux
- en posant un revêtement gravelé de deux couleurs différentes, afin de déterminer la bande piétonne et la circulation de voiture.

Pour information, le chemin de la Bergerie est sur un «itinéraire piste cyclable national 5», un «Chemin des Trois Lacs 71» et un «Chemin des Grèves du Lac de Neuchâtel 284», donc une belle carte de visite.

M. Cornioley ne s'attarde pas trop sur la problématique, tout le monde sait. Actuellement il y a des cailloux, lui-même a failli se tordre une cheville en se rendant sur place.

Par contre un peu d'histoire sur ce chemin :

Le 21 mars 2016, le Conseil général a validé une variante béton pour un montant de CHF 76'500.-. Malheureusement, à cause de la zone de la Grande Cariçaie, cette variante a été refusée. De plus, elle ne permettait pas l'évacuation de l'eau convenablement.

Depuis le 21 mars 2016, il y a une demande de subventions fédérales et cantonales, sur 10 chemins agricoles aussi bien sur Cheyres que sur Châbles, appelé par la suite "réfection des infrastructures communales agricoles". Cet objet pesait CHF 765'000.- pour la commune, une négociation avec le canton a pu être faite pour une réalisation en deux étapes. Et puis, le Conseil communal ici présent, a décidé le 3 septembre 2018 de sortir ce chemin de la Bergerie du dossier des infrastructures, car il ne souhaitait pas mettre la priorité sur la réfection des chemins agricoles, d'autres projets plus importants étant demandés par la population ; zones 30 km, pétition sur la Condémine et chemin en Crevel.

La subvention cantonale pour la réfection des chemins agricoles représentant 21 % du montant, soit une valeur de CHF 35'000.- sur le budget, le Conseil communal a décidé de négocier avec le canton pour une subvention pour le chemin de la Bergerie.

A la grande surprise du Conseil communal, le 11 décembre dernier, le Canton a confirmé qu'aucune subvention ne serait accordée pour ce projet.

Après trois ans de débats, il est temps de passer à l'action. Le Conseil communal propose de pouvoir avoir un chemin pédestre d'un mètre, avec une couverture en gravelé (cailloux très fins) et deux mètres pour le passage des voitures et des vélos. Tout ceci en deux couleurs bien distinctes pour déterminer les zones. Ce type de chemin nécessite bien entendu de l'entretien, entre CHF 1'000.- à CHF 2'000.- par année, mais nous n'avons pas d'autre choix de couverture au vu de sa situation en zone protégée.

M. Cornioley laisse la parole à M. Louis Bersier pour donner des explications techniques.

M. Louis Bersier prend la parole en tant que collaborateur du bureau NPPR à Avenches et une toute nouvelle succursale à Aumont. La problématique de ce chemin, sans refaire l'historique, c'est l'évacuation des eaux. M. Bersier a établi un croquis qui indique la situation des tranchées filtrantes. Un autre plan est transmis au Conseillers sur lequel est démontré qu'il faut remonter le chemin pour pouvoir profiter de l'écoulement qui existe, en passant sous la ligne des chemins de fer, sur le plan une pente de 0,5 pour mille de canalisation existante qui va jusqu'au lac situé à 500 mètres de la Bergerie.

Voilà l'explication de pourquoi remonter ce chemin, ceci afin d'éviter l'inondation chaque année de ce chemin, que l'eau gèle et que le chemin se détériore rapidement. Donc l'installation de deux tranchées filtrantes de chaque côté est de permettre l'écoulement de l'eau jusqu'au lac.

M. Bersier montre également des photos que le terrain est passablement instable et lors de grosses intempéries, l'eau s'écoule dans un exutoire depuis la route cantonale et inonde la place bétonnée chez M. Sébastien Bise. À plusieurs reprises, des remarques disaient qu'il y avait du purin sur le chemin alors qu'il s'agissait des eaux mélangées avec la terre. Le canton a alors décidé d'intervenir et couvrir cette sortie.

M. Cornioley précise que le canton a bel et bien fait le nécessaire sur la route cantonale.

M. Louis Bersier ayant terminé sa présentation technique, il est prié de quitter l'assemblée.

M. Cornioley reprend la parole et passe au coût du projet, à savoir :

• Génie civil => soumission Mauron SA	CHF	115'656.41
• Conduite projet et ingénieur NPPR	CHF	21'735.00
• Sécurité CFF et analyse des risques	CHF	4'000.00
• Divers et imprévu (8 %)	CHF	11'811.83
	TOTAL HT	CHF 153'203.24
	TVA 7.7 %	CHF 11'796.65
	Total TTC	CHF 165'000.00

Pour rappel :

• Crédit déjà validé	CHF	76'500.00
• Crédit demandé	CHF	88'500.00
• Coût global du projet (TTC)	CHF	165'000.00

Financement par les liquidités communales.

En conséquence, le Conseil communal propose de valider :

- La variante «gravelé» retenue par le Conseil communal le 03.09.2018
- La libération d'un crédit de CHF 88'500.- qui se rajoutera aux CHF 76'500.-, crédit déjà accordé par le Conseil général du 21 mars 2016

Le Président remercie M. Christian Cornioley et passe la parole à M. Daniel Chanez, président de la commission financière. Ce dernier explique que la commission s'est répartie le travail pour ce soir et que c'est M. Ludovic Sauteur qui fera lecture du rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est réunie le 04.12.2018 afin d'examiner cette demande de crédit. Monsieur Christian Cornioley, conseiller communal, nous a présenté le dossier et a répondu à nos questions.

Ce crédit est destiné à une réfection du chemin de la Bergerie, lequel nécessite rapidement une remise en état. Pour rappel, un premier crédit de CHF 76'500 avait été accepté par le Conseil général le 21.03.2016. Ce coût supplémentaire s'explique notamment par une pose de drainage (non prévue initialement) et par la délimitation entre le chemin piéton et la piste pour les véhicules.

En conclusion, la Commission financière propose à l'assemblée d'accepter ce crédit, d'un montant de CHF 88'500 (TTC), financé par les liquidités.

Le Président remercie M. Ludovic Sauteur et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

«Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande de crédit supplémentaire pour la réfection du chemin de la Bergerie à Cheyres, sont priés de lever la main».

Vote :

Approbation : 24 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande de crédit supplémentaire pour la réfection du chemin de la Bergerie à Cheyres est approuvée par 24 voix.

M. Cornioley remercie l'assemblée.

MM. Bersier Louis, Bise Sébastien et Pillonel Patrick rejoignent l'assemblée.

3. Renouvellement de la gestion de commande des eaux usées zones Crevel et Lagune, avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à M. Christian Cornioley pour la présentation de cet objet.

M. Cornioley explique, plans à l'appui, le périmètre de la situation générale du projet ; zone Lagune 1 STAP pour 16 chambres et la zone Crevel 1 STAP pour 9 chambres.

L'objectif visé de ce projet est le maintien de la substance des eaux usées Crevel et la Lagune de manière efficiente. Une remise en état.

Par le remplacement dans les STAP (stations de pompage) de Crevel et de la Lagune :

- du tableau de commande (armoires et périphériques)
- du câblage jusqu'aux fosses qui représente environ 1 kilomètre dans chaque zone
- des 2 pompes vacuum

Le but est de mettre en œuvre le chantier pour avril 2019, car il existe vraiment un souci durant la haute saison d'été.

La problématique est la commande de gestion ainsi que les pompes vacuum qui ne permettent plus, par leurs dysfonctionnements répétitifs durant la haute saison, d'assurer le bon fonctionnement du système vacuum. Le vieillissement et l'obsolescence de certains composants en sont l'une des raisons principales.

Pour remédier à ce dysfonctionnement :

195 heures ont été engagées et facturées cet été

Pour information, les habitants se plaignent des odeurs nauséabondes.

M. Cornioley résume la situation à l'aide d'un schéma.

Ci-dessous la répartition des coûts du projet :

• Armoires et périphériques + câblage	CHF	110'000.00
• Pompes vacuums et électrovalves	CHF	55'000.00
• Nettoyages conduites	CHF	5'000.00
• Divers et imprévus	CHF	5'000.00

Total HT **CHF 175'000.00**

Financement par les liquidités courantes.

En conséquence, le Conseil communal propose :

- De valider la fiche de projet
- De libérer un crédit de CHF 175'000.- HT pour le renouvellement de la gestion de commande des eaux usées zones Crevel et Lagune à Cheyres

Le Président remercie M. Cornioley et passe la parole à M. Ludovic Sauter, secrétaire de la commission financière pour la lecture du rapport de la commission financière :

En date du 04.12.2018, la Commission financière s'est réunie afin d'examiner cette demande de crédit. Monsieur Christian Cornioley, conseiller communal, nous a exposé le dossier.

En raison de leur vieillissement et de leurs dysfonctionnements répétitifs de la gestion de commande des eaux usées, il est devenu absolument nécessaire de renouveler une partie de celle-ci. Pour ce faire, une seule offre a été demandée.

Vu ce qui précède, la Commission financière propose à l'assemblée d'accepter ce crédit, d'un montant de CHF 175'000 (HT), financé par les liquidités, sous réserve de la présentation d'un devis comparatif.

Le Président remercie M. Ludovic Sauteur et ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit pour le renouvellement de la gestion de commande des eaux usées zones Crevel et Lagune, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le crédit pour le renouvellement de la gestion de commande des eaux usées zones Crevel et Lagune est accepté par 27 voix.

M. Cornioley remercie l'assemblée.

4. Totem sur le giratoire de la Condémine – Marty Design, avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à M. Christian Cornioley pour la présentation de cet objet.

M. Cornioley invite M. André Marty à le rejoindre au-devant de la scène pour l'accompagner dans la présentation de cet objet. M. Cornioley salue d'un côté l'artiste et d'un autre côté le fondateur de l'association Porte Bonheur qui s'occupe des orphelins.

L'objectif visé est de remplacer les pieds de vignes initialement prévus pour l'aménagement du giratoire, par une œuvre d'un artiste local, Marty Design. L'idée serait de réaliser ce totem pour avril 2019. M. Cornioley a reçu quelques demandes du pourquoi de ce choix unique. Pour M. Cornioley ainsi que pour tout le Conseil communal s'était important de soulever qu'avec un artiste, connu mondialement, habitant à 60 mètres de ce rond-point, à qui on doit l'emblématique casque "Ovomaltine" de M. Didier Cuche, de passer à côté. M. Cornioley donne la parole à M. Marty pour l'explication de son œuvre d'art.

M. Marty explique, avec les photos projetées, le projet qui lui tenait très à cœur.

Une réalisation en métal avec l'intérieur peint en blanc et l'extérieur peint en noir.

- première face, le drapeau Suisse
- seconde face, le drapeau du canton de Fribourg
- troisième face, le drapeau de la commune de Cheyres-Châbles, avec la représentation d'un coq, qui se situe à côté de chez M. Marty dans la zone industrielle et deux cygnes qui représentent la première rencontre de M. Marty en arrivant à Cheyres il y a plus de 28 ans.

- quatrième face, les cerises complété par des symboles qui parleront à l'entier de la population ; les ânes, une calèche, des moutons, la pêche, etc Il a également ajouté un peu de folie, un simpson qui se balade, un dragon fribourgeois en clin d'œil aux personnes qui apprécient le hockey
- cinquième face, la vigne, complétée également par des symboles symbolisant les activités de la commune ; sport, théâtre, Festi'Cheyres, etc....

Sur la dernière photo, le projet est présenté de nuit, ce qui permet de refléter les images sur le mur longeant la route.

M. Marty est applaudi pour son œuvre.

M. Cornioley remercie M. Marty et donne encore quelques informations supplémentaires ; après discussion avec M. Guillaume Gomonet, responsable de la voirie, 37 mètres carrés autour du totem seront aménagés par des plantes vivaces sèches. M. Cornioley a également reçu l'accord du SPC (Service des ponts et chaussées).

M. Cornioley croit en ce projet et demande d'oser ce projet. Cette idée lui est venue à chaque fois qu'il passait devant le giratoire à Font sur lequel il y a un plan de vigne, vigne qu'il adore, mais M. Cornioley avait vraiment envie de faire un truc qui fasse vraiment "Waouw".

La répartition du coût du projet :

• La fabrication : découpe laser, transport	CHF	29'000.00
• La réalisation : dessins, essais, effets	CHF	18'000.00
• Le rabais de plaisir	CHF	-10'000.00
Total HT	CHF	37'000.00

Utilisation partielle de l'aide cantonale à la fusion pour le financement.

En conséquence, le Conseil communal propose de valider :

- La fiche de projet
- La libération d'un crédit de CHF 37'000.00 HT pour la pose d'un totem «Marty Design» sur le nouveau giratoire de la Condémine à Cheyres.

Le Président remercie M. Cornioley et passe la parole à M. Ludovic Sauteur, secrétaire de la commission financière pour la lecture du rapport de la commission financière :

Le 04.12.2018, la Commission financière a examiné cette demande de crédit. Le dossier nous a été présenté par Monsieur Christian Cornioley, conseiller communal.

Ce crédit est destiné à l'aménagement d'un cube sur le giratoire de la Condémine, actuellement en fin de réalisation.

Dans la mesure où cet investissement est financé par une partie de l'aide cantonale à la fusion, la Commission financière propose à l'assemblée d'accepter ce crédit, d'un montant de CHF 37'000 (HT).

Le Président remercie M. Ludovic Sauteur et ouvre la discussion.

Mme Magali Chanez trouve que cela aurait été intéressant d'avoir un autre projet. Est-ce que cela va se faire ou pas du tout ?

Réponse de M. Cornioley qui a bien retenu sa remarque, M. Marty a travaillé sur trois projets, mais le Conseil communal n'en a retenu qu'un.

M. Marty intervient et tient à préciser que la partie "plaisir" représente tout le temps accordé pour les dessins qu'il a créés. Tout ce temps est offert, cela représente plus de 100 heures, il ne garde pas un franc pour lui. Toute la partie fabrication sera donnée à des entreprises employant des jeunes, des apprentis qui s'occuperont de la réalisation. La seule partie comptée est celle de la peinture que M. Marty aura à faire.

M. Stéphane Rey trouve que c'est un très beau projet, personnellement, il lui plaît beaucoup. Il soulève que cet investissement représente CHF 15.-/habitant et pense que la commune a les moyens de mettre la main au porte-monnaie pour cette réalisation. Par contre, M. Rey souhaite connaître la situation financière par rapport aux travaux pour la réalisation du rond-point ? Car s'ajoute un montant de CHF 40'000.- sur un montant qui était déjà conséquent. Il souhaite avoir une vision des dépenses à ce jour.

M. Cornioley rétorque que la réalisation du rond-point est un forfait de CHF 765'000.-. A noter un dépassement de 6 % est lié au prolongement du mur. Un rapport que M. Cornioley présentera par la suite afin de différencier les choses. Dans ce rapport, il y aura des explications sur les raisons de ce prolongement du mur, alors que la commune avait négocié un forfait. Ce dépassement de 6 % est tout à fait raisonnable sur un tel projet, mais le Conseil communal se doit d'y apporter des explications. Aujourd'hui, cela représente un supplément de CHF 48'000.-.

Mme Christina Darcey remercie M. Marty pour la présentation et trouve également que c'est un très beau projet. Il lui plaît beaucoup de par son originalité. Elle a deux remarques. La première qui l'interpelle c'est à propos du drapeau fribourgeois, qui d'après elle, même si elle est bâloise d'origine, devrait avoir le noir en haut et le blanc en bas.

Elle demande également des explications quant au financement ; de combien représente la partie prise sur l'aide à la fusion, les trois quarts, la moitié ?

M. Marty explique que le drapeau fribourgeois est correctement réalisé, une fois le cube installé c'est l'effet lumière qui permettra de le visualiser correctement, il n'y a pas eu d'erreur.

Réponse de M. Cornioley pour le financement avec l'aide de M. Bernard Pochon ; l'entier du projet sera financé par cette aide à la fusion, qui représente un montant de CHF 360'000.-. Cela représente un 10 % de l'aide à la fusion.

Mme Jeanine Grandgirard demande comment ce projet va-t-il vieillir ? Quels sont ses besoins en entretien ?

M. Marty rétorque qu'il y aura de l'entretien de peinture d'ici une bonne dizaine d'années.

Mme Grandgirard demande également à M. Cornioley s'il va parler du giratoire par la suite ?

Réponse de M. Cornioley qui comprend l'inquiétude des Conseillers, mais souhaite vraiment rester dans le sujet, à savoir l'effet "Waouw" du giratoire.

M. Philippe Rapo trouve l'objet magnifique, mais pour lui le chiffre de CHF 765'000.- était le prix du giratoire, on lui l'avait promis, mais il y a déjà plus de CHF 40'000.- de dépassement, le projet du totem, alors M. Rapo dit non. Il n'était déjà pas pour ce giratoire à un million, il estime qu'il s'est fait avoir, car il avait voté contre, mais respecte la démocratie. Il souhaite vraiment voir où on en est niveau finances avant de partir sur ce projet de totem. Il n'est pas contre ce projet qu'il trouve vraiment splendide, mais veut savoir où l'on va.

Réponse de M. Cornioley, le giratoire s'ouvre le 21 décembre prochain, les coûts sont maîtrisés, le giratoire est terminé, ce que M. Cornioley doit à l'assemblée c'est un rapport, car il est comme M. Rapo, il a besoin de comprendre, mais le surplus d'aujourd'hui est maîtrisé. Un dépassement de 6% dans ce projet est tout à fait normal.

M. Cornioley souhaite vraiment dissocier la discussion et revenir dans le sujet, à savoir est-ce que l'on veut l'effet "Waouw" sur notre giratoire.

Le Président précise qu'il souhaite également rester sur le sujet du projet du totem sur le giratoire et ne pas dévier.

M. Patrick Pillonel tient à remercier M. Cornioley pour l'idée qu'il a eue. Nous avons la chance d'avoir dans le village un type comme Dédé, tout ce qu'il a fait, sans compter ses heures. C'est l'image d'entrée du village. On fait des palabres pour CHF 37'000.-, mais il estime que lui et ses collègues doivent remercier Dédé et nous aurons une image magnifique à l'entrée de ce village, des plants de vignes on en a partout, donc M. Pillonel pense qu'il faut aller de l'avant.

M. Pierre Morax informe qu'il est lui aussi enchanté par le projet. Lors de la votation du projet du giratoire, il y avait un crédit pour l'implantation de quelques plants de vigne sur ce giratoire, à combien se montait ce crédit ? Mais M. Morax précise qu'il est tout de même pour ce totem.

Réponse du public : CHF 20'000.-.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit pour le totem sur le giratoire de la Condémine – Marty Design, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 22 Avis contraire : 4 Abstention : 1

Le crédit pour le totem sur le giratoire de la Condémine – Marty Design est accepté par 22 voix.

M. Cornioley remercie M. Marty pour son travail et son temps offert à la Commune. Applaudissements.

5. Budgets 2019

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

5.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Les budgets de fonctionnement et d'investissements ont été transmis et ont été présentés à la commission financière. Ils ne seront pas détaillés lors de cette séance, mais présentés de manière générale en deux parties. Tout d'abord le budget de fonctionnement puis le budget d'investissements. Le Président donne la parole à M. Bernard Pochon, Conseiller communal responsable du dicastère des finances, pour la présentation du budget de fonctionnement.

M. Bernard Pochon présente le budget de fonctionnement 2019. Il est basé sur :

- Les comptes 2017
- L'état des comptes en septembre 2018
- Budget 2018
- Communication des charges liées faites par le canton et les associations de communes

Le budget 2019 est en augmentation

- Charges CHF 10'592'786.75 + CHF 339'363.65 (+ 3.31%)
- Revenus CHF 10'405'969.40 + CHF 263'713.40 (+ 2.6%)

M. Pochon passe en revue les comptes les uns après les autres :

0 Administration

Frais de cours pour les collaborateurs, le nouveau poste de travail pour le ou la nouvel(le) apprenti(e) et une nouvelle évacuation du système informatique.

1 Ordre public

Augmentation due à une journée portes ouvertes du CSP ainsi que l'achat de mobilier pour le stand de tir à Châbles.

2 Enseignement

A part l'achat de mobilier, les principaux changements sont dus à:

- l'arrêté du tribunal fédéral qui ne permet plus de demander de l'argent aux parents pour les activités scolaires (camp de ski, course d'école)
- l'augmentation d'accueillir 30 enfants à l'AES
- augmentation des charges liées d'à peu près CHF 55'000.-

3 Culte, culture et loisirs

Frais de décoration pour la fête des Vendanges et pour Noël.

4 Santé

Charges liées avec une augmentation de CHF 56'000.-.

5 Affaires sociales

Augmentation dans les frais de la crèche

Augmentation des charges liées à l'aide sociale CHF 40'000.-

6 Transports et communications

Augmentation due à l'assainissement du local et au remplacement du matériel de voirie

Augmentation due à l'entretien des locaux sanitaire du restaurant de la Sarcelle et également quelques entretiens et nouvelles installations sur la plage.

7 Protection aménagement

Pas de commentaire sur l'eau et les eaux usées.

Augmentation pour les déchets verts.

8 Economie

Pas de commentaire particulier.

9 Finances et impôts

Pour la première fois, nous avons pris en compte l'impôt sur la prestation en capital, les gains immobiliers et les mutations, établi une moyenne sur les 5 dernières années avec une réserve de prudence.

Le budget 2019 tel que présenté montre un déficit de CHF 186'817.35.

Une remarque sur les charges liées nettes.

Qu'est-ce qu'une charge liée ? C'est une charge que l'on a, moins les subventions que l'on touche.

- Charges liées 2017 CHF 3'811'021.05
- Charges liées 2018 CHF 3'890'245.10
- Charges liées 2019 CHF 4'039'413.95
- Augmentation CHF 149'168.85 (+ 3.83%)

C'est donc des augmentations sur lesquelles, nous ne pouvons pas agir.

Suite à la séance de préparation qui a eu lieu il y a une dizaine de jours, la commission financière a émis plusieurs remarques concernant la présentation de ce budget.

- un budget qui n'est pas équilibré
- le traitement du Conseil communal (les jetons)
- l'achat de véhicules et le matériel voirie

Malgré que cela représente de petit frais, la commission financière aimerait que cela soit considéré comme investissements. Suite à une séance organisée par le Président du CG entre la commission financière, le bureau du CG et le CC, voici les amendements suivants :

Amendement no 1

010.300.0 Traitement et jetons du Conseil communal
Budget : CHF 160'000.-
Amendement : CHF 150'000.-

Amendement no 2

620.311.0 Achat de véhicules, machines et matériel
Budget : CHF 70'000.-
Amendement : CHF 40'000.-

Report de CHF 30'000.- en investissement.

Amendement no 3

900.400.4 Impôt sur les prestations en capital
Budget : CHF 75'000.-
Amendement : CHF 107'000.-

Moyenne des 5 dernières années, sous réserve de prudence.

Amendement no 4

900.403.0 Impôts sur gains immobiliers, plus-values
Budget : CHF 200'000.-
Amendement : CHF 215'000.-

Moyenne des 5 dernières années.

Amendement no 5

900.404.0 Impôts sur les mutations
Budget : CHF 220'000.-
Amendement : CHF 260'000.-

Moyenne des 5 dernières années.

Le budget de fonctionnement 2019 amendé représente une perte de CHF 59'817.35.

Augmentation :

- charges CHF 10'552'786.75 + CHF 339'363.65 (+ 2.91%)
- revenus CHF 10'492'969.40 + CHF 263'713.40 (+ 3.5%)

M. Pochon passe maintenant au budget d'investissements 2019.

Il informe qu'il aurait été préférable de présenter à l'assemblée le plan financier avec le budget des investissements, mais avec les changements au sein du Conseil communal et le court temps de réalisation pour ce document, le Conseil communal a décidé de ne pas présenter un document vite fait qui poserait plus de questions qu'il n'en résoudrait.

Ordre public

Achat d'un tonne-pompe -> demande de crédit en 2019

Culture et loisirs

Chemin pédestre Cheyres-Châbles -> demande de crédit en 2019

Place de jeu à Châbles > demande de crédit en 2019

Transports et communications

Aménagement giratoire route cantonale Vaularbel / Condémine

Réfection piste cyclable vers la Bergerie

Décoration giratoire Condémine

Chemin grande salle – Gare -> demande de crédit en 2019

Chemin des Grèves (phase 2)

Défibrillateurs -> demande de crédit en 2019

Protection et aménagement de l'environnement

Complément défense incendie -> demande de crédit en 2019

Renouvellement parc compteurs eau Cheyres -> demande de crédit en 2019

Renouvellement gestions commande eaux usées

Ruisseau de la Croix

Economie

Participation au syndicat AF Cheyres-Yvonand (2011)

Place de détente forestière le Crêt -> demande de crédit en 2019

Finances et impôts

Déconstruction Granges Moullet -> demande de crédit en 2019

Changement chauffage école de Châbles -> demande de crédit en 2019

Investissement coopérative ferme communale -> amendement suit au référendum

Le Conseil communal soumet également deux amendements au budget d'investissements 2019, à savoir :

Amendement no 6

620.501.7 Assainissement local voirie

Amendement : CHF 30'000.-

Report du compte de fonctionnement 620.311.0.

Amendement no 7

941.503.5 Rénovation ferme communale
Amendement : CHF 3'828'000.-

Suite au référendum du 25 novembre 2018.

Ce budget des investissements amendé représente :

- au budget rapporté CHF 1'344'977.-
- voté ce soir CHF 300'500.-
- nouveaux investissements CHF 1'280'000.-
- ferme communale CHF 3'828'000.-

Ce qui représente un montant, en enlevant les subventions, de CHF 6'368'477.-.

5.2. Budget de fonctionnement : rapport de la commission financière

Le Président donne la parole à M. Daniel Chanez, Président de la commission financière pour la présentation de son rapport.

La Commission financière s'est réunie en date du 27 novembre 2018 en présence du boursier communal, Monsieur Guerry, avec qui nous avons parcouru toutes les rubriques contenues dans la présentation du budget de fonctionnement 2019.

Il a répondu à nos questions et remarques selon ses possibilités.

Il a pris note de différentes remarques formulées par la commission pour les transmettre au Conseil communal.

Nous nous sommes rencontrés une deuxième fois, le 4 décembre, cette fois en présence du Conseiller responsable des finances, Monsieur Pochon, avec qui nous avons reparcouru le budget et qui a complété les questions et remarques en suspens.

Il faut signaler que la perte budgétisée était d'environ CHF 187'000.

Nous lui avons fait part que ce montant ne correspondait pas aux attentes de la Commission financière, qui avait souhaité un certain équilibre du budget de fonctionnement pour 2019. Cette suggestion n'a pas été prise en compte lors de l'élaboration de ce dernier, puisque nous notons une augmentation de déficit du budget de fonctionnement de plus de 40 % par rapport à l'année précédente.

De plus, le point 010.300.0, traitement et jetons du Conseil communal, malgré la demande explicite de l'année précédente et d'entente avec le Conseil communal qui nous a certifié une diminution de cette charge suite à l'engagement de personnel plus qualifié dans certaines tâches communales qui déchargerait le Conseil communal, n'a pas évolué dans le sens attendu.

D'autres points sont à relever, par exemple, le point 620.311.0, achat de véhicules, machines, matériel, qui chargent le budget de fonctionnement et qui pourraient être mis en investissement, car ces objets peuvent s'amortir sur plusieurs années.

En finalité, lors de la séance d'information du 6 décembre 2018, la commission financière a émis un préavis négatif et informé le conseil général de sa décision.

Le lendemain, le président du Conseil général a souhaité organiser une séance entre le Conseil communal, la Commission financière et le Bureau du Conseil Général pour trouver une solution à cette situation.

Nous nous sommes réunis en date du 10 décembre pour débattre de la question.

En finalité, le Conseil communal a convenu de proposer des amendements pour modifier son budget 2019.

La Commission financière a reçu ces amendements et a examiné ces modifications.

Elle constate que le déficit de l'exercice projeté a été réduit de CHF 120'000.- pour une perte budgétisée d'environ CHF 60'000.

La Commission financière ne sous-estime pas le travail et les efforts consentis par le Conseil communal.

Avec ces changements, et la volonté du Conseil communal de prendre acte de nos remarques, la Commission financière a décidé de donner sous ces conditions un préavis favorable au budget de fonctionnement 2019.

Le Président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion sur le budget de fonctionnement.

M. Stéphane Rey, au nom des membres de la commission financière, souhaite émettre un rapport minoritaire :

"Aux noms de membres de la Commission financière, permettez-moi de vous adresser un rapport minoritaire. Nous ne sommes pas satisfaits avec la proposition de budget de fonctionnement 2019. Certes des efforts ont été consentis et nous saluons cette démarche. Si nous ne sommes pas entièrement satisfaits, permettez-moi de mettre en évidence deux positions de notre budget. A noter que nous mettons un point d'honneur à émettre ces remarques dans un esprit constructif.

Le premier poste concerne les rémunérations du CC. Nous avons vécu depuis le début de la législature plusieurs démissions dont une au minimum avait pour cause la charge de travail que représente la fonction de Conseiller communal. Je me permets un petit calcul, qui certes sera simpliste et probablement pas juste mais émet ce que CHF 150'000.- budgété représente.

J'utiliserai le montant initial de CHF 160'000.-, qui représente 4000 heures de travail pour l'ensemble du collège du CC. Cela représente 570 heures par année ou environ 12 heures de travail par semaine. Cela représente 1,5 jour de travail par semaine, mais aussi un taux d'occupation de 30%.

Les derniers messages du CG et de la Commission financière ont été clairs. Nous demandons un report de la charge de travail actuellement accomplie par le CC sur le personnel administratif. Ceci dans une optique de gestion durable. Tout d'abord pour la santé des membres du Conseil communal mais aussi pour ne pas décourager des vocations futures. Il est important pour notre commune que le CC puisse se concentrer sur les aspects stratégiques de la gestion de la commune et qu'il puisse compter sur une administration performante.

Dans le budget qui nous est présenté, la charge de travail diminue d'au moins de 7% et qui correspondrait selon mon petit calcul, à tout de même 3750 heures de travail à effectuer pour l'année prochaine. La charge du personnel administratif diminuant légèrement alors que nous attendons ici une augmentation. Cela n'est pas acceptable.

En aucun cas nous ne voulons tirer à boulet rouge sur le CC. Personne ne vole la collectivité avec une rémunération de CHF 40.- de l'heure et personne ne doit se sentir personnellement visé par notre démarche. L'ensemble du conseil général est reconnaissant du travail effectué par le CC. Nous respectons le travail fourni et toute la collectivité vous remercie pour votre engagement au quotidien.

La deuxième position contestée dans notre budget et c'est un exemple, c'est le budget de fonctionnement concernant la crèche. Je ne me permettrai pas de remettre en cause le bien-fondé de cette structure d'accueil. Notre crèche est quasiment une crèche communale puisque la commune est le seul bailleur de fond. En parallèle aux subventions accordées, nous donnons également à la crèche une garantie de déficit pour les coups durs. En se penchant sur les comptes des dernières années, nous constatons que la garantie de déficit est systématiquement activée. Cette situation n'est pas correcte. Je suis d'avis que la crèche et son comité devraient fournir d'année en année un budget équilibré en tenant compte du mieux possible des aléas économiques connus à l'avance (coût de formation, restructuration, etc...).

Je suis d'avis qu'il devrait exister un fond de réserve permettant l'activation de la garantie de déficit. En planifiant d'année en année celle-ci, cela correspond à un chèque en blanc que l'on donne à cette organisation. L'activation de la garantie de déficit devrait être soumise à condition en cours d'année et ne doit pas être considérée comme acquise.

Il est vrai que si le CG refuse le budget, cela créera à nouveau de nombreuses discussions et la presse pourra à nouveau parler de notre belle commune. En s'opposant au budget proposé, nous donnons un signe clair au CC pour le futur. En espérant que le débat aura lieu dans le respect mutuel. Que chacun vote en son âme et conscience.

Merci pour votre attention.

M. Bernard Pochon rétorque que premièrement sur les rémunérations du Conseil communal, on ne peut pas diviser le montant en heures parce qu'il y a des parts fixes sur les frais, donc ce n'est pas une quantité d'heures complètes. Ensuite, le Conseil communal comprend bien que ces heures doivent être diminuées, et qu'il faut rendre plus performante l'administration communale et vous aurez déjà un aperçu avec le règlement du personnel communal, donc c'est en marche. Nous avons juste besoin d'un peu de temps pour tout mettre en place.

Ensuite concernant la crèche, le Conseil communal trouve non plus pas normal d'assumer la garantie de déficit et de ne rien pouvoir dire sur la gestion de la crèche. Le Conseil communal a demandé à l'association des P'tits Potes, de pouvoir gérer plusieurs choses, c'est-à-dire, le budget, les comptes et la gestion du personnel. Ceci dans le but d'avoir un peu plus d'impact sur les frais de la crèche. Il faut aussi préciser qu'avec le projet de la ferme Märki, normalement, la crèche deviendra communale prochainement.

M. Cornioley prend la parole au sujet du problème d'organisation. Il apprécie ce qu'a dit M. Rey, le Conseil communal a préparé une nouvelle organisation qui vous sera présentée. L'esprit, la volonté du Conseil communal est d'avoir des services performants, qui répondent et qui servent les citoyens de cette magnifique commune. M. Cornioley pense que nous sommes complètement là-dedans, la première étape est de mettre la première brique; le règlement du personnel communal et par la suite nous viendrons avec des évolutions d'organisation. Elles sont travaillées et en consultation au service des communes.

La parole n'étant plus demandée, le président précise qu'avec tous ces amendements, il y a deux possibilités, soit les amendements sont votés tous ensemble, soit séparément. Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent de voter les amendements du budget de fonctionnement 2019 tous ensemble, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 25 Avis contraires : 2 Abstentions : 0

Les amendements du budget de fonctionnements 2019 seront votés tous ensemble, accepté par 25 voix.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent les amendements du budget de fonctionnement 2019, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 20 Avis contraires : 6 Abstentions : 1

Les amendements du budget de fonctionnement 2019 sont acceptés par 20 voix.

5.3. Vote final du budget de fonctionnement

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget de fonctionnement 2019 avec les amendements présentés, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 17 Avis contraires : 8 Abstentions : 2

Le budget de fonctionnement 2019 avec les amendements présentés est accepté par 17 voix.

5.4. Budget d'investissements : rapport de la commission financière

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président donne la parole à M. Daniel Chanez, Président de la commission financière pour la présentation de son rapport.

La Commission financière s'est réunie en date du 27 novembre 2018 en présence du boursier communal, Monsieur Guerry, avec qui nous avons parcouru toutes les rubriques contenues dans la présentation du budget d'investissements 2019.

Il a répondu à nos questions et remarques selon ses possibilités.

Il a pris note de différentes remarques formulées par la commission pour les transmettre au Conseil Communal.

Nous nous sommes rencontrés une deuxième fois, le 4 décembre, cette fois en présence du Conseiller responsable des finances, Monsieur Pochon, avec qui nous avons reparcouru le budget d'investissements et qui a complété les questions et remarques en suspens.

Après avoir procédé à l'examen de ce dernier, la commission a constaté que de nombreux points votés par le Conseil général font l'objet d'un report.

La Commission souhaite que les projets soient menés à terme rapidement et que la liste de ces derniers ne s'allonge pas d'avantage.

Un achat d'un tonne pompe pour CHF 520'000.-, le renouvellement du parc compteurs d'eau pour CHF 225'000.-, la commission financière ne remet pas en doute la nécessité de ces objets, mais leur pertinence, voire la priorité par rapport à d'autres projets plus urgents.

En finalité, lors de la séance d'information du 6 décembre 2018, la commission financière a émis un préavis négatif et informé le Conseil général de sa décision.

Le lendemain, le président du Conseil général a souhaité organiser une séance entre le Conseil communal, la Commission financière et le Bureau du Conseil général pour trouver une solution à cette situation.

Nous sommes réunis en date du 10 décembre pour débattre de la question.

En finalité, le Conseil Communal a convenu de proposer des amendements pour modifier son budget d'investissements 2019.

La Commission financière a reçu ces amendements et a examiné ces modifications.

Un amendement a été émis pour la ferme communale suite au résultat positif du référendum et un autre pour l'assainissement du local de voirie.

Les investissements doivent faire l'objet d'un vote en séance du Conseil général lorsque le projet est mûr et prêt à être réalisé, ce sera à ce moment que nous débattons de la pertinence et la priorité de ces investissements.

Avec ces changements et en sachant que ces différents objets seront débattus et votés séparément en 2019 en séance, la Commission financière donne un préavis favorable pour le budget d'investissements 2019.

Le Président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion sur le budget d'investissements.

M. Stéphane Rey est surpris de ne pas avoir de plan financier. Légalement ce plan financier doit être remis une fois par année. Cela fait plus d'une année que le dernier nous a été présenté et M. Rey souhaiterait obtenir rapidement ce document. Il pense que ce document est hyper important pour une vision globale sur les investissements qui sont faits. En séance d'information, on a parlé du projet de la ferme Märki, on a des éléments, comme par exemple l'équipement de la crèche qui ne sont pas prévus dans le budget qui sera voté, nous devons alors remettre la main au porte-monnaie. En ayant ce plan financier sous les yeux on aurait la possibilité d'avoir une vision globale des investissements qui vont être faits. M. Rey regrette cette situation et pense qu'il est urgent que l'on puisse disposer des éléments de gestion afin de pouvoir faire le travail correctement. Autrement, M. Rey trouve que c'est du "saucissonnage".

M. Bernard Pochon répond qu'il comprend bien M. Rey. Il est vrai que nous avons énormément de peine à se faire une idée sur les investissements 2019, si nous ne voyons pas les échelonnements, le futur... mais franchement, au lieu de vous donner un document qui n'aurait pas été peaufiné et bien finalisé, le Conseil communal a préféré ne rien vous transmettre ce soir. Le Conseil communal prend bonne note de la remarque de M. Rey et il le transmettra prochainement.

M. Philippe Rapo prend la parole s'exprime en ses termes :

"Je ne comprends pas que personne ne veuille parler des investissements. Je trouve que c'est impressionnant le nombre d'investissements que la Commune a, cela représente plus de 6 millions, on a CHF 600'000.- de report donc cela ne représentera pas tout à fait ces 6 millions. Le gros problème que j'ai et je trouve incroyable que personne n'en parle, c'est l'investissement de CHF 520'000.- pour l'achat d'un tonne-pompe. Cela me passe par-dessus la tête. Je ne comprends plus rien. Alors quand on dit il faut, ok, il faut, mais on n'a pas encore dû élire les 36 places de pompiers dans le canton de Fribourg, on est élu comme ça, il faut mettre CHF 520'000.- pour qu'on ait le droit d'avoir, d'être un des 36 postes, je ne sais pas si ce terme est juste, mais toujours est-il qu'il faut mettre CHF 520'000.- pour ça ? Alors qu'à Estavayer il y en a un. Et nous Cheyres, au bout du canton, on est 36^{ème}, 35^{ème} Estavayer, il faut m'expliquer. Je ne comprends pas. Mettre un

investissement comme ça, maintenant, au vu de tous les frais que la commune a déjà, il faut m'expliquer. Et cela revient exactement au même point que dans le budget de fonctionnement le montant de CHF 8'000.- pour une journée de portes ouvertes des pompiers, je trouve impressionnant, alors qu'on demandait juste une visite ! Alors tout à coup on met CHF 8'000.-, on jette CHF 8'000.- par la fenêtre et après on demande encore CHF 520'000.- pour acheter un tonne-pompe. Je ne comprends pas. Messieurs, dames, pourquoi est-ce que vous ne réagissez pas. Suis-je le seul à prendre la parole contre ceci. J'en ai parlé et il me semblait que les gens pensaient un peu comme moi, mais je réalise que personne ne parle de ça et je dis qu'il y a un problème. Et si on commence à laisser aller ce genre de chose, jusqu'où irons-nous ? Parce qu'une chose qui est sûre, le Conseil communal va autoriser sur les choses qu'ils aiment faire, ce qui est logique. Vous verrez donc que le premier vote de l'année prochaine sera l'achat du tonne-pompe. Voilà mon intervention. J'ai également d'autres points, mais moins importants. Un se situe sur Châbles, il y a des frais importants sur le chauffage, c'est bien, mais je rejoins de nouveau M. Rey, nous n'avons pas de planification financière, donc nous allons à vue et pour cela, je dis non, non et non. Il n'est pourtant pas compliqué d'établir un plan de situation financière ! Nous sommes 30 ici qui peuvent vous donner un coup de main. C'est l'histoire de la commune, c'est l'histoire de Cheyres et Châbles, nous voulons l'écrire avec vous. Si vous n'arrivez pas le faire, nous vous aidons. Nous voulons cela pour pouvoir donner un blanc-seing au Conseil communal pour pouvoir investir dans les plans qu'on veut. Je regrette, il est déçu à ce niveau-là".

M. Bernard Pochon rappelle que ce n'est pas en votant le budget des investissements que vous acceptez ces objets, ces objets seront présentés séparément et là vous pourrez débattre de ces objets, comme vous avez l'habitude d'en débattre. Et c'est également à ce moment-là que le Conseil communal présentera les chiffres exacts.

Le Président demande au vice-président, M. Sébastien Bise, de bien vouloir le remplacer, car M. Florian Monney souhaite intervenir en tant que membre du Conseil général.

La séance est maintenant sous la vice-présidence de M. Bise.

M. Florian Monney explique que le problème des pompiers existe depuis qu'il est entré dans la fusion, donc bientôt deux ans. Pour M. Monney, il est important qu'on prenne le taureau par les cornes et qu'on aille jusqu'au bout. Comme M. Pochon l'a dit, ce soir on parle d'un budget d'investissements et non pas d'un crédit. Nous avons demandé à avoir une orientation par rapport aux pompiers, qui se fera au printemps 2019, avant le vote sur le crédit. Ayons donc une fois le courage d'aller jusqu'au bout et en 2019, nous déciderons si oui ou non, nous achèterons un tonne pompe. Mais d'éternellement repousser le problème, comme l'a précisé M. Rapo, bien entendu que le Conseil communal a des projets qui lui tiennent à cœur, mais nous d'un autre côté repousser les problèmes qu'on n'a pas envie de résoudre n'est pas une solution. Ce soir, nous devons prendre une décision, est-ce que l'on veut soutenir notre corps des sapeurs-pompiers, qui sont des volontaires, qui mettent leur temps à disposition pour notre sécurité, on doit prendre une fois une décision.

L'assemblée est à nouveau sous la présidence de M. Florian Monney.

M. Stéphane Rey revient sur le sujet des sapeurs-pompiers, auquel il a été impliqué pendant de nombreuses années. Il pense qu'il continuera à soutenir les sapeurs-pompiers, il trouve simplement que dans la situation actuelle, mettre ce tonne pompe au budget génère beaucoup de discussions, beaucoup d'émotions et en fin de compte, dans le contexte actuel, c'est une chose qu'on devrait éviter. M. Rey rejoint M. Monney dans son intervention. M. Rey pense quand même

que la discussion par rapport aux sapeurs-pompiers peut avoir lieu, sans mettre un tonne pompe au budget, et que l'on crée toute une scène d'émotion par rapport à cela. M. Rey pense que la discussion peut avoir lieu sans mettre au budget ce véhicule.

M. Jean-Christophe Sauterel explique qu'il peut vivre avec le budget d'investissements tel qu'il est présenté, par contre, il encourage ses collègues du Conseil général, dans les discussions futures de refuser toute demande de crédit d'investissements tant que nous n'aurons pas un plan financier. M. Sauterel pense que c'est dans cette projection-là que nous pourrions fixer les priorités sur les investissements futurs de la commune. Il invite donc le Conseil communal, avant toute demande de crédit d'investissements de présenter un plan financier avec des priorisations, mais par contre, pour ne pas bloquer la situation pour l'année à venir, en ce qui le concerne, M. Sauterel acceptera le budget d'investissements.

M. Pierre-Yves Dietlin souhaite intervenir concernant ce plan financier que les Conseillers ont reçu, des modifications doivent y être apportées, notamment suite au vote du référendum de la ferme Märki, et puis il y a aussi le PIEP et la PGEE qui sont actuellement en cours d'approbation auprès du canton. Le Conseil pourra alors avancer des chiffres précis et il y aura aussi une planification beaucoup plus crédible que celle d'aujourd'hui. Mais M. Dietlin rassure, il n'y a pas de révolution dans ce plan financier.

M. Dietlin revient sur l'achat du tonne-pompe, il avait fait une présentation sur la nouvelle loi, il avait également informé qu'une réunion avec le commandant du feu, la Préfecture et l'ECAB aurait lieu le lendemain du CG, c'était une séance importante car la loi est en train d'être peaufinée, et elle vous sera présentée l'année prochaine. Au niveau régional, la Préfecture réfléchit déjà à l'organisation du district de la Broye. Autant l'ECAB que la Préfecture attendent de la part de la commune de Cheyres-Châbles si on soutient réellement notre corps des sapeurs-pompiers ou pas. Il ne s'agit pas de CHF 520'000.-, il y a 40 % de subvention du canton et nous disposerons aussi d'une convention de rachat, comme pour le véhicule de transport d'hommes.

M. Dietlin explique que si les Conseillers refusent de voter le crédit d'investissements, c'est que nous n'allons même pas au bout des débats démocratiques. M. Dietlin n'arrive pas à comprendre qu'on ne puisse même pas discuter. Et il est déçu d'entendre ce genre de remarques. Car ce n'est pas comme ça qu'on va résoudre les problèmes, les sujets "chauds" de la Commune. Nous sommes là pour débattre démocratiquement. Cela fait longtemps que les Conseillers savent que le 4 mai prochain il y a une journée portes ouvertes, c'est une rencontre que le Conseil communal a provoqué afin que les Conseillers puissent poser toutes les questions qu'ils souhaitent, l'ECAB ne se déplace pas dans chaque commune. M. Dietlin demande que les Conseillers attendent le mois de mai afin de pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause et ceci avec des vrais chiffres, pas ceux discuter au bistrot du coin.

La parole n'étant plus demandée, le président précise qu'avec tous ces amendements, il y a deux possibilités, soit les amendements sont votés tous ensemble, soit séparément. Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent de voter les amendements du budget d'investissements 2019 tous ensemble, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 25 Avis contraires : 2 Abstentions : 0

Les amendements du budget d'investissements 2019 seront votés tous ensemble, accepté par 25 voix.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent les deux amendements du budget d'investissements 2019, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 23 Avis contraires : 4 Abstentions : 0

Les deux amendements du budget d'investissements 2019 sont acceptés par 23 voix.

3.5. Vote final du budget d'investissements

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget d'investissements 2019 avec les amendements présentés, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 20 Avis contraires : 7 Abstentions : 0

Le budget d'investissements 2019 avec les amendements présentés est accepté par 20 voix.

M. Bernard Pochon tient à remercier la commission financière et le président du CG pour la possibilité de dialogue afin d'avoir pu débloquer la situation.

6. Parcelle communale no 2845 : délégation de compétences pour vente de gré à gré

Il y a deux récusations pour ce point, M. Sébastien Poretti, qui n'est pas là ce soir et M. Philippe Rapo. M. Rapo quitte l'assemblée.

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Oui, M. Louis Bersier prend la parole et informe qu'il souhaite une non entrée en matière pour cet objet. Lors de la séance de l'AT du mercredi 12 décembre dernier, Mme Krisztina Prébandier, Conseillère communale et Présidente de la commission n'a pas donné de réponse claire concernant la vente de 1'500 m² de la parcelle no 2845. Cette demande émane des cinq Conseillers généraux faisant partie de cette commission.

Les tractations avec le propriétaire de la parcelle no 2965 devraient être reconsidérées. La parcelle no 2845B qui sera donnée à M. Roger Bise pour compensation, les intérêts de M. Bise doivent être protégés. La parcelle no 3525, qui n'apparaît pas sur le plan est en zone touristique, mais en plus elle est liée à des ordonnances de protection de la nature, contact devrait donc être pris avec la Grande Carrière. La création d'une servitude au centre de la parcelle no 2845 n'est pas très judicieuse et on peut faire mieux. M. Bersier n'est pas contre la vente de cette parcelle, mais estime qu'il est trop tôt.

Mme Prébandier demande la parole. Elle comprend bien le cri du cœur de la commission de l'AT, la remise en question sur son utilité, de ce qu'on peut faire..... Nous demandons la possibilité de vendre la parcelle fractionnée à des particuliers, qui ont fait des demandes en septembre. Mme Prébandier trouve dommage de proposer cette non entrée en matière.

Le Président remercie Mme Prébandier et passe au vote de la non entrée en matière.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la non entrée en matière concernant la délégation de compétences pour vente de gré à gré pour la parcelle communale no 2845, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 24 Avis contraire : 1 Abstention : 1

La non entrée en matière concernant la délégation de compétences pour vente de gré à gré pour la parcelle communale no 2845 est acceptée par 24 voix.

M. Rapo rejoint l'assemblée.

7. Approbation du règlement relatif à la gestion des déchets

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le Président passe la parole à Mme Pascale Arnold pour la présentation de cet objet.

Mme Arnold explique que ce règlement reporté lors de la séance du 8 octobre 2018, est à nouveau soumis pour approbation. Celui-ci résulte de la mise à jour nécessaire, suite à la fusion de nos deux villages et à la mise en conformité à la législation fédérale et cantonale sur les déchets.

Avant de préciser les modifications de l'article no 23, sur lequel Mme Grandgirard avait fait une intervention lors de la dernière assemblée, le règlement est rapidement parcouru avec quelques explications.

- Dans le chapitre II : éliminations des déchets : la réintroduction des articles 6 à 11 dont notre règlement actuel était amputé.
- Plus particulièrement l'article 6, al. 1 donne une nouvelle définition du déchet urbain qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.
- L'art. 28 par conséquent explique la disposition transitoire.

Quelques précisions et modifications d'ordre esthétique ou légales ont été demandées par le service de l'environnement. Pour revenir tout particulièrement à l'article 23 qui définit les taxes sur les déchets particuliers. Mme Grandgirard avait souhaité une modification dans le sens que les déchets particuliers ayant été soumis à une taxe anticipée de recyclage n'y apparaissent plus et qu'il soit précisé que ceux-ci doivent ou peuvent être rapportés à un fabricant ou revendeur.

Après renseignements pris auprès de la juriste du service de l'environnement, ce service n'est pas favorable à une telle formulation car l'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques s'applique à tous les appareils électriques et électroniques qui sont soumis au même régime et repris aux mêmes conditions.

La commune n'a aucune obligation de la récupérer (d'ailleurs de nombreuses communes ont décidé de ne plus les récupérer), mais si elle le fait tout de même elle pourrait retaxer quelque chose pour les frais engagés (transport, personnel, etc).

D'autre part, il faut être conscient que si ces appareils ne figurent plus sur la liste dans l'article 23, ils ne seront tout simplement plus récupérés.

Voilà pourquoi le Conseil communal n'a apporté aucun changement à cet article et vous demande de l'approuver et vous en remercie.

Le Président remercie Mme Arnold et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le règlement relatif à la gestion des déchets, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 26 Avis contraire : 1 Abstention : 0

Le règlement relatif à la gestion des déchets est accepté par 26 voix.

8. Approbation du règlement du personnel communal

Il y a deux récusations pour ce point, MM. Florian Monney et Francis Delley (absent ce soir) doivent se récuser étant donné qu'ils sont employés par la commune.

M. Florian Monney passe la parole au vice-président M. Sébastien Bise.

M. Monney quitte l'assemblée.

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le vice-président passe la parole à M. Pierre-Yves Dietlin pour la présentation de cet objet.

Le Conseil communal aurait souhaité pouvoir vous présenter, simultanément à ce règlement du personnel communal, le règlement d'organisation de la commune, qui lui n'existe pas encore. Cela n'a pas été possible, car nous n'avons pas reçu à temps le préavis du service des communes.

Le règlement du personnel communal actuellement en vigueur provient de la commune de Châbles et date du 9 décembre 2008. Il faisait ainsi partie de l'ensemble des règlements à revoir suite à la fusion.

La jurisprudence a grandement évolué depuis 2008. Le Conseil communal a estimé qu'il était nécessaire de revoir en profondeur ce règlement.

Il s'est ainsi inspiré du règlement-type de l'Etat, avec quelques modifications dues à la taille de notre commune et à l'absence de personnel scolaire.

Le Service des Communes et le Service du Personnel ont déjà donné un préavis positif. Leurs remarques ont été suivies par le Conseil communal.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce règlement.

Le vice-président remercie M. Dietlin et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le règlement du personnel communal, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 26 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement du personnel communal est accepté par 26 voix.

M. Monney rejoint l'assemblée.

L'assemblée est à nouveau sous la présidence de M. Florian Monney.

9. Nomination d'un(e) membre au sein du bureau du CG

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le président informe que dans son courrier du 3 novembre 2018, M. Yves Chanez a annoncé sa démission du poste de scrutateur au sein du bureau pour le 31 décembre 2018. M. Chanez reste membre du Conseil général. Le président profite de remercier M. Chanez pour son travail au sein du bureau durant ces 2 années et lui souhaite plein de succès, car si M. Chanez quitte le bureau c'est pour son engagement au sein des juniors de foot.

Le président informe qu'une candidature pour ce poste a été reçue et passe la parole à M. Chanez.

M. Chanez informe que M. Raphaël Balestra (qui était son remplaçant) a accepté de prendre ce poste.

Le président demande s'il y a d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas, M. Balestra est élu scrutateur au sein du bureau du CG. Un grand merci, applaudissements.

10. Nomination d'un(e) suppléant(e) au sein du bureau du CG

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

M. Balestra ayant été élu, un suppléant doit être nommé. Le bureau a reçu une candidature pour ce poste.

M. Yves Chanez s'est approché Mme Christina Darcey pour le poste de suppléante.

Le président demande s'il y a d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas, Mme Darcey est élue scrutatrice suppléante au sein du bureau du CG. Un grand merci, applaudissements.

11. Proposition de M. Sven Heberling : étudier un système de transport public durant le week-end

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le président donne la parole à M. Heberling.

- Dans le cadre de la recommandation communale d'utilisation de la mobilité "douce" on peut facilement constater que les TPF ont mis en place une large grille d'horaires permettant de relier le réseau ferroviaire depuis Châbles mais aussi de se déplacer entre nos deux villages.
- Les horaires sont actuellement fixés du lundi au vendredi, le week-end il n'y a aucun transport public.
- Une amélioration des horaires garantirait l'accès au réseau ferroviaire pour les habitants de Châbles le week-end et faciliterait les relations, la communication et les interactions entre Cheyres et Châbles.
- Je demande au Conseil général d'accepter ma proposition pour que le Conseil communal effectue une analyse de faisabilité pour un élargissement des horaires aux week-ends avec le Service de Mobilité du Canton ou sinon pour qu'il trouve une autre solution afin d'améliorer cette situation.
- Les résultats de cette analyse, chiffrée si besoin, devront être présentés au Conseil général pour déterminer ensemble si des solutions existent et restent financièrement viables.

M. Heberling demande au Conseil général d'accepter cette proposition.

Le président remercie M. Heberling et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de M. Sven Heberling : étudier un système de transport public durant le week-end, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 17 Avis contraire : 7 Abstention : 3

La proposition d'étudier un système de transport public durant le week-end est acceptée par 17 voix.

12. Proposition de M. Sébastien Bise : limitation de vitesse sur la rue de la Gare, secteur Cheyres

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le président donne la parole à M. Bise.

M. Bise propose une non entrée en matière sur le sujet, étant donné que M. Cornioley, Conseiller communal en parlera dans les informations du Conseil communal.

Le président remercie M. Bise et la parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la non entrée en matière de la proposition de M. Sébastien Bise : limitation de vitesse sur la rue de la Gare, secteur Cheyres, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La non entrée en matière du point 12 de l'ordre du jour est acceptée par 27 voix.

13. Proposition de M. Sébastien Bise : étudier la réfection de la route de Crevel, secteur Cheyres

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le président donne la parole à M. Bise.

M. Bise propose une non entrée en matière sur le sujet, étant donné que M. Cornioley, Conseiller communal en parlera dans les informations du Conseil communal.

Le président remercie M. Bise et la parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la non entrée en matière de la proposition de M. Sébastien Bise : étudier la réfection de la route de Crevel, secteur Cheyres, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La non entrée en matière du point 13 de l'ordre du jour est acceptée par 27 voix.

14. Informations du Conseil communal

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

La parole ne sera pas donnée aux Conseillères et Conseillers généraux durant ce point, s'ils le désirent, ils pourront revenir sur ces informations lors des « Divers ».

Parole est donnée à chaque Conseiller qui souhaite prendre la parole.

M. Pierre-Yves Dietlin prend la parole pour quelques brèves informations.

Au niveau du personnel, Mme Anita Moullet a eu l'occasion d'augmenter son temps de travail dans la corporation forestière où elle travaillait déjà à 20 %. Elle a donc décidé de profiter de cette offre et nous quittera au 31 décembre. Au terme d'une procédure d'engagement qui a vu 53 postulantes et postulants, et trois personnes reçues, le CC a engagé Mme Véronique Gerbex, de Vuissens, au bénéfice d'une très grande expérience professionnelle et d'une parfaite maîtrise du suisse allemand. Elle commencera son activité au 1^{er} avril 2019. Nous vous la présenterons le moment venu. Entretemps, nous avons fait appel à l'association des secrétaires et caissiers(ères) communaux du canton de Fribourg, auprès de qui s'inscrivent les professionnels désireux de faire des missions temporaires. Nous avons ainsi engagé jusqu'au 31 mars 2019 Mme Maud Vocat, qui

est actuellement secrétaire communale de Châtillon. Mme Vocat, avec ses 17 ans d'expérience, nous rend un précieux service.

Sociétés locales

Nous avons envoyé tout récemment un questionnaire à toutes les sociétés locales, tant pour recueillir des informations que pour leur demander d'exprimer leurs besoins et désirs. Cela permettra au CC de préparer en janvier deux projets de règlement d'aide aux sociétés locales et de règlement d'utilisation des infrastructures communales. Ces projets seront soumis aux sociétés le 1^{er} février prochain. Nous essaierons de vous présenter ces règlements lors du prochain CG du mois de mars 2019, tout en sachant que les délais sont extrêmement courts, puisqu'il faut encore passer par la case Service des communes. Au pire, ces sujets seront présentés en mai 2019.

Quelques informations concernant le CO de Cugy

M. Dietlin souhaite encore vous donner une brève information sur le nouveau CO de Cugy. L'assemblée des délégués de l'Association du CO des communes de la Broye a validé le projet à l'unanimité fin novembre. La prochaine étape est le referendum obligatoire fixé en même temps que les votations fédérales du 10 février prochain. D'ici là, il vous rappelle deux dates à retenir, pour une présentation exhaustive et publique du projet, le 10 janvier à Domdidier et le 17 à Estavayer.

Un des points forts du projet est l'intégration réussie avec la commune de Cugy, l'idée étant de créer une zone également disponible pour la population. Vous reconnaissez sur la photo le terrain de foot actuel, avec les bâtiments communaux à droite. Cugy a construit une nouvelle salle de fête, qui sera utilisée comme aula par le CO. La mobilité a été complètement revue, les véhicules n'ayant plus aucun accès dans la zone principale du CO. Enfin, un arrêt de bus sera créé le long de la route cantonale pour éviter que l'ensemble des élèves ne vienne depuis la gare.

L'autre point fort est l'utilisation de la pente du terrain. Ainsi, l'entrée principale du bâtiment scolaire est située au niveau médian, l'ensemble des classes non spéciales au nord. Et la lumière est amenée naturellement par un puits central.

Une photo qui montre la vue générale depuis le sud de la parcelle, avec à gauche le bâtiment scolaire, à droite le parascolaire et au fond la salle de gymnastique.

Le coût total estimé de la construction se monte à CHF 44'855'000.-, dont CHF 3'270'000.- de crédit d'étude déjà voté par l'Assemblée des délégués. Les subventions et participations s'élèvent à CHF 8'243'000.-, restent donc à financer CHF 33'342'000.-.

Enfin, le tableau qui vous intéresse le plus, le coût à charge de notre commune. La clé de répartition se fait sur la population, Estavayer et Domdidier étant retenu dans le calcul pour moitié de leur population avant fusion. Cugy s'acquitte d'un préciput de 15 %. Résultat des courses: notre part totale est de CHF 2'584'274.- pour être précis, à financer sur 33 ans à partir de 2021. Cela représente un amortissement annuel de CHF 77'528.-, ainsi que la part aux intérêts de la dette, qui sera contractée par l'Association, estimée ici dans ce tableau à CHF 26'000.- pour un taux de 1 %. La charge globale sera passée à travers le compte de fonctionnement; elle deviendra une nouvelle charge liée.

M. Dietlin remercie l'assemblée de leur attention!

Le président remercie M. Dietlin et donne la parole à Mme Pascale Arnold.

Mme Arnold informe que lors de la dernière assemblée, elle avait annoncé que le luminaire de la déchetterie et le mât allaient être changés prochainement, et bien cela est fait depuis le 4 décembre. Notre équipe de la voirie et de la déchetterie sous l'impulsion de M. Gomonet a réalisé une barrière de protection autour de celui-ci afin qu'il ne soit plus endommagé lors des mouvements de bennes. Un grand merci pour cette réalisation.

Toujours en collaboration avec M. Gomonet, nous avons mis en place le coin troc à la déchetterie. En fait, celui-ci existait de façon un peu sauvage. Quelques aménagements (une table, un espace mieux défini) ont été faits et surtout une règle de fonctionnement établie. Celle-ci est affichée à l'endroit même et est parue dans le Cheyres-Châbles Info. Un tableau d'affichage permettant d'échanger des articles plus gros et encombrants a également été mis en place.

Les objets doivent être en bon état et fonctionnels, pas d'appareil électrique ou électronique, pas de meuble ni gros objet. Les objets resteront au troc jusqu'au samedi et s'ils n'ont pas trouvé preneurs, ils seront jetés par l'employé de la déchetterie.

Dernièrement, lors de l'assemblée pour l'organisation médico-sociale, les délégués des communes ont voté à l'unanimité pour le choix de l'emplacement du futur EMS d'Estavayer au lieu-dit du Moulin et également à l'unanimité pour le crédit d'étude pour le développement du nouvel EMS de Domdidier. Ces deux gros projets se rajoutent à la liste des réalisations à venir dans la Broye et auxquels nos communes participeront financièrement.

Tout cela nous tourne vers le futur, tout d'abord l'année 2019 que Mme Arnold souhaite plus sereine pour le Conseil communal qui durant l'année qui se termine a subi quelques changements, remaniements de dicastères, des attaques régulières, mais Mme Arnold, avec ses collègues du Conseil, indique qu'ils sont ressortis plus forts et plus soudés que jamais et espère qu'à l'avenir ils pourront travailler au mieux pour les citoyens de notre belle commune sans avoir à se perdre dans des chamailleries et autres batailles rancunières.

Mme Arnold termine en remerciant ses collègues du Conseil pour la bonne ambiance qui règne lors de leurs rencontres, à toutes et à tous ici présent, elle souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Le président remercie Mme Arnold et donne la parole à Mme Dominique Rosset Blanc.

Mme Rosset Blanc remercie l'assemblée d'avoir accepté les budgets, comme cela nous aurons un magnifique camp de ski pour les enfants, qui partiront le 7 janvier pour Haute-Nendaz.

Mme Rosset Blanc informe également que la buvette du tennis sera toute jolie, toute relookée comme prévue vers fin-février, début mars. La promotion des juniors tennis peut avoir lieu tout comme c'est le cas pour les juniors de foot.

Le président remercie Mme Rosset Blanc et donne la parole à Mme Krisztina Prébandier.

Mme Prébandier aimerait faire part d'une très belle initiative, dans une séance le 8 novembre dernier à Châbles sur un projet des paysages d'importance cantonale appelé : Terrasses de Cheyres-Châbles.

Qu'est-ce qu'un paysage d'importance cantonale (PIC) ?

C'est une portion de territoire dont la typicité et la rareté lui confèrent une qualité particulière et importante à l'échelle cantonale et qu'il convient de maintenir, de préserver ou de valoriser.

- Les paysages et géotopes d'intérêt particulier doivent être préservés des atteintes (Art. 32 LPNat).
- L'état définit les paysages d'importance cantonale et fixe les lignes directrices (art. 33 LPNat).

- Les communes assurent la protection, la gestion et l'aménagement de ces paysages notamment via leur PAL.
- Mise en œuvre : communes et autres instances (OT, réseau écologie, etc...)
- Soutien : canton

Avant de proposer ces projets, un groupe de travail s'est penché sur ses questions, il s'agit de :

- Services de l'Etat concernés
- Représentant des ONG
- Représentant de l'Association des communes fribourgeoises
- UFT
- Urbaplan

Ce groupe de travail a nommé 12 candidats pour cet inventaire, comme vous pouvez le constater les Terrasses de Cheyres-Châbles sont en 4^{ème} position.

Dans l'atelier, les participants ont été invités à développer des questions :

Diagnostic :

- Quelles sont les valeurs, les atouts de ce paysage ?
- Quelles sont les menaces et les atteintes de ce paysage ?

Quelques prospections ont été données afin de préserver, améliorer et aménager le paysage.

Les animatrices ont retenu cinq points, à savoir :

- Relier l'ensemble des points de vue par des sentiers pédestres
- Amener les activités touristiques également sur le plateau de Châbles et sur les hauteurs de Cheyres
- Conserver les cerisiers et les vignes
- Aménager les bords des terrains agricoles pour agrémenter les balades (arbres, haies, etc...)
- Trouver des solutions pour contrer l'érosion

Nous attendons une prochaine date de rencontre au printemps 2019, tout en sachant que la Commune est en droit de refuser ou d'accepter d'être nominée. Mme Prébandier espère que la commune l'acceptera.

D'autres informations de Mme Prébandier au sujet :

- Le caravanning, point délicat, mais elle y travaille
- L'établissement d'un règlement sur la protection des eaux
- La fibre optique est disponible dans le village de Châbles, une marche à suivre devrait voir le jour sur le site internet de la commune

Le président remercie Mme Prébandier et donne la parole à M. Fabien Monney.

M. Monney n'a pas d'informations pertinentes sur ses dicastères, prochaine information en mars 2019.

Le président remercie M. Monney et donne la parole à M. Christian Cornioley.

M. Cornioley a préparé son traditionnel "bulletin météo" des routes, des eaux et de l'éclairage public. Au sommaire : Les succès, l'échec, le giratoire de la Condémine et l'analyse des flux et comptages sur les abords des passages pour piétons de la RC 2500 par M. Marc Grandgirard.

Les succès

Collecteur eau de pluie, Châbles
Miroirs – Les Verdzires, Châbles
RC – modification pour bus TPF
Marquage au sol – En Crevel
Eclairage sup. passage pour piétons Condémine, Cheyres

L'échec

Une citoyenne est tombée dans la fouille d'eau potable sur la route du Ferrajo, le mercredi 05.12.2018 vers 18h00. Non autorisée à traverser le chantier.

Giratoire de la Condémine

Délai : la réception partielle a eu lieu le 17.12.2018. Ouverture le 21.12.2018

Coûts + 6%

- Prolongement du mur
- Barrière de sécurité

Un rapport détaillé viendra à la prochaine assemblée de CG.

Etude de sécurité – mobilité

Châbles – Diagnostic et propositions de mesures
Cheyres – Affinement des mesures

M. Cornioley passe maintenant la parole à M. Marc Grandgirard de l'entreprise Acet, pour le rapport de comptage du 31 août au 7 septembre.

M. Grandgirard remercie l'assemblée pour son accueil et avant de passer à sa présentation, il profite pour présenter son entreprise. Fondée en 1993, l'entreprise Acet compte deux ingénieurs, un chef de projet, un technicien et deux postes secrétariat et marketing. M. Grandgirard a repris la société en 2017 avec une ouverture vers d'autres marchés.

M. Grandgirard revient dans le vif du sujet.

Trois lieux stratégiques sur la commune. Les traits rouges représentent une idée de la visibilité des automobilistes par rapport aux normes cantonales, on doit avoir 55 mètres de distance de ligne droite dans une zone de 50 km/h pour pouvoir installer un passage piéton lumineux.

Cheyres, route d'Yverdon, vers l'église

Fréquentation moyenne : ~ 41 piétons / jour
Débit total de véhicule : ~ 29'949 véhicules /semaine

Débit 6h à 9h toutes directions : ~ 4'004 véhicules / semaine à 572 / jour
Débit 11h à 14h toutes directions : ~ 5'315 véhicules / semaine à 760 / jour
Débit 16h à 19h toutes directions : ~ 8'067 véhicules / semaine à 1'152 / jour

Vitesse max mesurée : 83,8 Km/h
Vitesse min mesurée : 10.2 km/h
Constat vitesse limite 50Km/h : 864 en dépassement soit 2.885%

Cheyres, route d'Yverdon, Condémine

Fréquentation moyenne :	~ 41 piétons / jour
Débit total de véhicule :	~ 29'949 véhicules /semaine
Débit 6h à 9h toutes directions :	~ 4'004 véhicules / semaine à 572 / jour
Débit 11h à 14h toutes directions :	~ 5'315 véhicules / semaine à 760 / jour
Débit 16h à 19h toutes directions :	~ 8'067 véhicules / semaine à 1'152 / jour
Vitesse max mesurée :	83,8 Km/h
Vitesse min mesurée :	10.2 km/h
Constat vitesse limite 50Km/h :	864 en dépassement soit 2.885%

Châbles, route de Béthanie, centre du village

Fréquentation moyenne :	~ 209 piétons / jour
Débit total de véhicule :	~ 7'687 véhicules /semaine
Débit 6h à 9h toutes directions :	~ 1'407 véhicules / semaine à 201 / jour
Débit 11h à 14h toutes directions :	~ 1'337 véhicules / semaine à 191 / jour
Débit 16h à 19h toutes directions :	~ 1'919 véhicules / semaine à 274 / jour
Vitesse max mesurée :	77,3 Km/h
Vitesse min mesurée :	12.1 km/h
Constat vitesse limite 50Km/h :	1'153 en dépassement soit 15%

Voici ce que la société Acet a proposé :

Site N°1 Cheyres rte d'Yverdon « église »	feu orange clignotant
Site N°2 Cheyres rte d'Yverdon « Condémine »	feux tricolores
Site N°3 Châbles rte de Béthanie	feu orange clignotant

L'entreprise Acet a également proposé une remise en état du matériel des passages piétons existant « pont de Béthanie » et « Châbles rte de Béthanie ».

Malheureusement, le canton a refusé. Ce refus est dû aux chiffres. Néanmoins, les feux clignotants orange existant peuvent rester.

M. Grandgirard présente la norme V85 = vitesse qui n'est pas dépassée par 85 % des véhicules motorisés. Il ajoute que le canton même si le canton a refusé, il n'est pas impossible pour la commune d'y déroger si c'est elle qui met la main au porte-monnaie. M. Grandgirard propose de convoquer le canton pour qu'il fasse une vision locale de la situation.

M. Grandgirard met à disposition le rapport complet et détaillé établi par sa société.

M. Cornioley remercie M. Grandgirard, applaudissements.

M. Cornioley termine en précisant qu'avec ses collègues, ils étudient une variante.

Le président remercie M. Cornioley et donne la parole à M. Bernard Pochon

M. Pochon a quelques informations :

Tourisme

M. Pochon a le plaisir d'inviter l'assemblée le 29 juin 2019 au marché artisanal qui se déroulera à la ferme les Tierdzous à Châbles.

Parcs, chemins pédestres

Le groupe de travail pour la place de jeux à Châbles est composé de Mme Annick Bellatalla, directrice de la crèche Les P'tits Potes, M. Francis Delley Conseiller général, M. Guillaume Gomonet responsable de la voirie et de M. Pochon. Ils ont également intégré au projet, la rampe d'accès par le parking de Châbles.

Les ports

Trois objets sont actuellement en travail : contrôle des données, la maintenance du port et des infrastructures du port, l'assainissement du Safari avec un essai d'une portion de berge avec un maintien végétalisé et le règlement.

Les finances

La commission financière a pu voir l'état des comptes au mois d'octobre dernier, avec accès au grand livre également. Les chiffres avancés pour le projet de la ferme communale ont été vérifiés par l'organe de contrôle. L'organe de contrôle a effectué un contrôle le mercredi 12 décembre dernier.

Le petit bémol est tous les amendements de ce soir sur les budgets, M. Pochon pense qu'il serait bien d'organiser une rencontre avec le président de la commission financière afin de formaliser clairement les attentes et les communications qu'il y a entre la commission financière et le Conseil communal.

M. Pochon termine en souhaitant de joyeuses fêtes à l'assemblée.

Le président remercie M. Pochon et passe au point suivant.

15. Informations du Conseil général

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Information du bureau

Le président n'a rien de spécial, juste une remarque, certains Conseillers généraux lui ont fait part qu'il manquait des informations sur le serveur. Le président rappelle aux présidents et secrétaires des commissions que tous les PV doivent être mis à disposition des ayants droits sur le serveur de la commune le plus tôt possible après chaque séance. Le tractanda ainsi que les dossiers doivent être remis suffisamment tôt pour permettre aux membres d'en prendre connaissance avant les séances. Le président du CG doit également être informé des dates des séances car le contrôle de fonctionnement des commissions est une des tâches de la présidence.

Le Président donne maintenant la parole à chaque président des commissions.

M. Daniel Chanez – commission financière

La commission financière s'est rencontrée le 17 octobre, sur la demande du Conseil communal, pour le bouclage intermédiaire des comptes 2018.

Cette démarche proactive est un signe de la volonté de transparence et de communication avec le Conseil général.

En préambule, la commission souhaite que les comptes soient présentés à des échéances semblables, pour effectuer des comparaisons à l'avenir.

La commission a passé en revue les comptes et posé certaines questions qui nous ont été répondues, d'autres mises en suspens pour une séance agendée au 8 novembre en présence du boursier communal qui nous a répondu sur les points non éclaircis.

En résumé, nous avons relevé que certains postes, comme par exemple le 14.313.1, achat de matériel pour les sapeurs-pompiers serait dépassé, par la pose de casiers dans leur locaux, suite à l'augmentation de l'effectif.

En principe les dépassements de budget sont à communiquer à la commission financière, surtout si c'est prévisible. Nous réagissons rapidement, par exemple lors de la rénovation des murs du cimetière.

Pour les autres comptes, nous n'avons pas constaté de déséquilibre flagrant par rapport au budget.

Nous pourrions attester de ces comptes lors de leur remise en 2019.

Une demande du Conseil communal à la commission financière a été formulée pour l'attribution des recettes extraordinaires (lotos, ventes fondues des écoles) pour les activités scolaires. Nous avons accepté cette demande.

Pour les dépassements de budget, la commission financière devra être avisée par le Conseil communal dans les cas suivants :

- Montant individuel supérieur à CHF 10'000.-
- Et/ou dépassement de + 10% du budget par poste

Au sujet du budget de fonctionnement, la commission financière souhaite que le résultat financier escompté par le Conseil communal soit équilibré à l'avenir.

Le résultat du budget doit refléter la réalité qui s'inscrit dans les comptes positifs de ces dernières années et un déficit budgétisé ne reflète dès lors pas la réalité et fausse celle-ci.

En espérant que le Conseil communal prendra bonne note de ce qui précède, la commission financière et M. Chanez profitent de remercier l'administration communale, ainsi que son exécutif pour son travail et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Mme Magali Chanez – commission des naturalisations

Pas de communication.

Mme Krisztina Prébandier – commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie

La commission travaille sur le cahier des charges.

Il y a également beaucoup de travail concernant les énergies dans la commune.

M. Pierre-Yves Dietlin – commission de la ferme Märki

Pas de communication particulière, il remercie l'assemblée d'avoir accepté le crédit et reviendra avec le projet l'année prochaine.

Mme Krisztina Prébandier – commission du PAL

Elle informe que les oppositions ont été traitées et que tout partira au canton prochainement, ce qui débloquera toutes les constructions.

16. Divers

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Suivi des questions et propositions de la séance précédente.

Question no 26 de M. Sébastien Poretti.

Réponse de M. Dietlin :

Il manquait un petit bout de réponse aux questions posées par M. Sébastien Poretti lors du dernier CG. Cela concerne le débordement du ruisseau du Combodon qui passe par le viaduc au-dessus de la ligne de chemin de fer, causé par de violents orages le 12 juin dernier. L'alerte a été donnée à 9h04 et 12 minutes plus tard, le CSP prenait les choses en mains sur place: 3 officiers, 5 sous-officiers et 4 sapeurs ont participé à l'intervention. Les voies, l'aiguillage et le viaduc ont été lavés, les gravats et le sable évacués. L'intervention a duré 8 heures et demie, 10 heures si l'on tient compte de la remise en état du matériel pour être prêt pour une nouvelle intervention. Parmi le CSP, un de nos collaborateurs, M. Florian Huguet, a participé en tant que membre du CSP. Les autres employés communaux n'y ont pas participé; si l'on regarde le personnel de la voirie, seul M. Gomonet a l'âge d'être incorporé. Il fait partie du centre de renfort d'Estavayer. Lors de son engagement, la question a été abordée mais n'a pas fait l'objet d'une condition d'engagement. Le Conseil communal a préféré décider en fonction des capacités professionnelles.

Le président donne maintenant la parole aux Conseillères et Conseillers qui souhaitent s'exprimer.

M. Louis Bersier fait part qu'il a démissionné de son poste de vice-président au sein de la commission d'aménagement du territoire. La commission estimait que le président et le vice-président doit être représenté par les membres du Conseil communal, ce qui est désormais le cas.

Mme Magali Chanez revient sur le coin troc de la déchetterie et demande pourquoi les appareils électriques ne sont pas acceptés ?

Réponse de Mme Arnold :

C'était préférable de ne pas les récupérer, car les employés n'ont pas de temps à disposition pour les tester.

Question de M. Bernard Pillonel qui demande si un décompte final sur le centre sportif sera présenté ?

Réponse de Mme Rosset Blanc :

C'est prévu, mais les chiffres finaux ne sont pas encore connus.

M. Philippe Rapo soumet une proposition : que la commune de Cheyres-Châbles mette à disposition des cartes journalières CFF.

La proposition sera passée en prochaine assemblée.

Question de M. Yves Chanez qui demande s'il est prévu dans le plan de réfection des chemins de s'occuper du chemin du Verger situé à Châbles ?

Réponse de M. Cornioley :

Il ne promet rien pour 2019, mais est conscient de l'état du chemin et sait que quelque chose est à faire.

Remarque de M. Philippe Pillonel qui tient à remercier M. Marc Henri Rapo qui a aménagé un magnifique grill au point de vue, merci.

Le président demande au président et au secrétaire de la commission financière de passer au bureau avant de partir, pour apposer quelques signatures, merci.

La parole n'étant plus demandée, le président souhaite de très belles fêtes de fin d'années à toute l'assemblée, il remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général, le public qui a répondu présent ainsi que la presse et invite toutes les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié. Il clôt la séance à 23h15.

Pour le bureau du Conseil général

Le président
Florian Monney

La secrétaire
Laetitia Wenger

Cheyres, le 21 décembre 2018.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 18 mars 2019, à 20h, à Cheyres.